



Le mot du maire :

Bonjour à toutes et à tous,

Sur France Inter le 21 Juin dernier, l'émission « Grand bien vous fasse » était consacrée aux rapports de voisinage et à la manière de faire respecter ses droits. A cette occasion, je me permets de vous inciter à la réécouter sur www.radiofrance.fr.

Il s'agissait lors de cette émission de dresser une sorte de mode d'emploi de la vie quotidienne ensemble. Tolérance, courtoisie par le dialogue sont les principales vertus à déployer pour éviter d'en venir au conflit, mais aussi politesse, discrétion et respect de l'autre.

Voilà pourquoi nous consacrons un paragraphe dans notre chatacou à ce sujet, car ces problématiques peuvent vite pourrir la vie des habitants si on les ignore purement et simplement. Conscient que notre monde n'est pas un monde de bisounours, nous pouvons contribuer à ce que tout se passe harmonieusement.

Merci pour votre attention.

Michel PONCELET

Stationnement des camions :

Sans rentrer dans les débats qui opposent certains villageois sur ce sujet, il est simplement rappelé que la commune n'a pas vocation à loger les camions des sociétés qui délèguent à leurs employés le soin de les stationner. Nous comptons sur la compréhension des uns et des autres pour mesurer les inconvénients liés à ces stationnements. Et nous vous invitons à la discussion et à l'échange, toujours dans l'esprit d'éviter les conflits.

Que penser des incivilités ?

- *Les déchets verts* : nous avons la chance que la commune mette à disposition des villageois un lieu de stockage des déchets verts. Charge à elle de les faire évacuer, évitant ainsi aux usagers des aller-retour à la déchetterie à Thierville. Des blocs de béton, des piquets de fer dans les branchages ainsi que des déchets plastiques ont été recensés. Un minimum de civisme est donc requis pour le respect des règles liées à ces dépôts, règles inscrites sur les panneaux à chaque emplacement. D'avance merci !
- *Le bruit* : à l'ère des casques et des ipods, il est parfois difficile de comprendre pourquoi une musique arrose tout un quartier. De même, le fait que des chiens aboient longtemps sans que les propriétaires réagissent peut aussi générer de l'incompréhension.



- Quant aux outillages électriques ou à essence, il est rappelé (décision par arrêté municipal) une utilisation comme suit : **en semaine permise de 8h à 12h et de 14h à 20h, dimanche et fériés de 10h à 12h**

Habiter un village c'est admettre un coq qui chante, des cloches qui sonnent, des machines agricoles qui passent... mais le bruit « sauvage » a ses limites lorsqu'il porte atteinte à la tranquillité du voisinage.



- *Propreté du village* : nos trottoirs et lieux de promenade sont marqués par des excréments canins. Des sachets existent pour collecter les déjections de nos petits compagnons.



LES CROTTES
C'EST DANS LE SAC

Le fleurissement du village en 2023 :

Le choix a été fait cette année de ne pas fleurir les ponts et les vasques, en dehors de celles prises en charge par certains villageois eux-mêmes. L'arrosage requis fréquemment ces derniers étés à différents points du village était contraignant et menaçait d'être interdit. Voilà pourquoi nous avons fait ce choix.

Les personnes qui disposent d'une vasque près de leurs habitations ont bien sûr la possibilité de l'entretenir, la commune étant disposée à fournir le terreau sur simple demande.

Et toujours les chats !

« Il y en a moins » nous dit-on...mais on nous rapporte aussi des portées recensées ça-et -là dans d'autres habitations. Des petits qui ne peuvent être stérilisés avant un certain âge...bref le sujet perdure !

Il appartient certes à la commune de régler le problème, mais nous devons pouvoir compter sur un minimum de participation des habitants pour les recenser. D'avance merci.



Loisirs :

Satisfait de son action en mai (marche du Morthomme), le comité des fêtes réitère l'organisation d'une **brocante le dimanche 3 septembre**. Et il est toujours en quête de bénévoles !

Brocanteurs (mais aussi bénévoles), faites-vous connaître auprès de Mégane au 06 69 09 29 53.

Une première réunion de préparation a lieu le mercredi 12 juillet à 18h30.



D'autre part, le comité des fêtes informe de la possibilité de louer tables de brasserie et bancs (pour vos fêtes de famille par exemple) : **tarif fixé à 15 euros pour une table et 2 bancs.**

Vocation du chatacou :

Informez en dehors du compte-rendu des conseils municipaux qui eux sont affichés en mairie.

N'hésitez pas à transmettre un sujet qui vous concerne : une installation, un projet personnel...



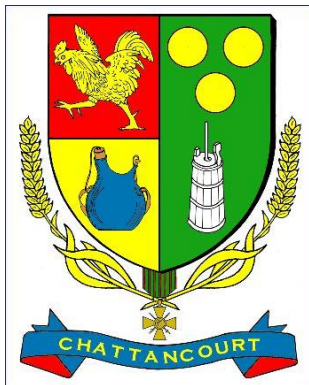
LE PETIT CHATACOU

Après un an de mandat, et malgré les très beaux résultats que le conseil municipal a obtenus, la commune de Chattancourt a décidé de renouveler son conseil municipal. Le scrutin aura lieu le dimanche 17 juin 2018 à 8 heures. Le conseil municipal sera composé de 11 membres. Le conseil municipal sera élu pour une durée de 6 ans. Le conseil municipal sera élu pour une durée de 6 ans. Le conseil municipal sera élu pour une durée de 6 ans.

Un vote est à effectuer. En la commune, il y a deux sections pour lesquelles le scrutin se fera à bulletin. Le scrutin sera effectué dans une salle communale. Le scrutin sera effectué dans une salle communale. Le scrutin sera effectué dans une salle communale.

Site : www.chattancourt.fr

Blason de la commune : Nous vous présentons le blason que vous avez peut-être découvert sur le site chattancourt.fr. Nous vous invitons à le consulter pour comprendre ce que représentent « le coq hardi », « la fontaine héraldique », « les émaux », « la baratte et les épis », et « la croix de guerre ».



Ces armoiries ont été composées et dessinées par Robert LOUIS, héraldiste, et Dominique LACORDE, historien, membres du Comité Lorrain d'Héraldique.

Ces armoiries ont été composées et dessinées par Robert LOUIS, héraldiste, et Dominique LACORDE, historien, membres du Comité Lorrain d'Héraldique.

Une idée :

Une aide aux devoirs pour les enfants (jusqu'à la 3^{ème}) pourrait voir le jour à la rentrée de septembre. D'une durée d'une heure, (jours à déterminer en fonction du nombre de personnes volontaires pour accompagner les enfants et du nombre d'enfants concernés), cette aide serait bien sûr gratuite, assurée par des bénévoles.



Que les bénévoles potentiellement intéressés par l'idée se fassent connaître auprès de Françoise FERY au 06 82 97 22 43. Le projet se construira ensuite plus sérieusement ensemble.

Vie du village :

-Départ de Kevin FAUCHARD au 30 juin. Un nouveau locataire occupe déjà le logement. Bienvenue à Jonathan PECTOR au 4 Petite Rue

Rédaction : commission communication.

Mise en page : Céline VINCENT et Alexandre ADAM